

## Définition des soins palliatifs selon l'Organisation Mondiale de la Santé (2002)

Les soins palliatifs cherchent à améliorer la qualité de vie des patients et de leur famille, face aux conséquences d'une maladie potentiellement mortelle, par la prévention et le soulagement de la souffrance, identifiée précocément et évaluée avec précision, ainsi que par le traitement de la douleur et d'autres problèmes physiques, psychologiques et spirituels qui lui sont liés.

La loi Léonetti Clays 2016

## LOI n°99-477 du 9 juin 1999 visant à garantir le droit à l'accès aux soins palliatifs (extrait) «DROITS DE LA PERSONNE MALADE»

«Art. L 1ER A.

Toute personne malade dont l'état le requiert a le droit d'accéder à des soins palliatifs et à un accompagnement.»

«Art. L 1ER B.

Les soins palliatifs sont des soins actifs et continus pratiqués par une équipe pluridisciplinaire en institution ou à domicile.

Ils visent à soulager la douleur, à apaiser la souffrance psychique, à sauvegarder la dignité de la personne malade et à soutenir son entourage.»

«Art. L 1ER C.

La personne malade peut s'opposer à toute investigation ou thérapeutique.»

©Direction Communication AP-HP Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor – MD - Décembre 2021

Département Médico-Universitaire  
de Gériatrie

Chef de service  
Dr Bénédicte DELCAMP

Directeur médical : Pr Olivier HENRY

## Equipe Mobile de soins Palliatifs

Un médecin  
Un Infirmier  
Un psychologue



Hôpital Georges Clemenceau  
1 rue Georges Clemenceau  
91750 CHAMPCUEIL  
01 69 23 20 20



## Ses missions

### **Soutenir et conseiller**

- les équipes soignantes

### **Aider à la décision**

- dans une démarche éthique

### **Participer à la prévention**

- au dépistage et à la prise en charge de la douleur et des autres symptômes.

### **Contribuer à évaluer et traiter**

- la souffrance psychique du patient et de ses proches.

### **Préparer et anticiper**

- l'éventuel retour à domicile des patients hospitalisés.

### **Sensibiliser et former**

- aux soins palliatifs les soignants de l'établissement et des autres institutions.
- Développer des actions de recherche.
- Eduquer les patients à l'évaluation de leur douleur.

## Pour qui ?

- Pour tous les patients et leur entourage.

- Pour les équipes médico-soignantes.

### **Consultation externe**

- douleur chronique, soins palliatifs
- soins de support.

## Qui peut appeler ?

- Tous les membres des équipes médico-soignantes

- Le médecin référent ou un de ses collègues

- Le patient

- Son entourage

- La famille

## Comment la joindre ?

**Par Orbis** : «Demande d'avis»

ou

### **Par téléphone**

Du lundi au vendredi

01.69.23.21.03 (Répondeur)

IDE poste : 4 9091

Médecin poste : 4 9098

### **secrétariat du service**

01.69.23.22.22

ou

**Lors de passage dans les services**

